



UPIB



UNION PATRONALE INTERPROFESSIONNELLE  
DE BRETAGNE



# Charte de coopération Ecole - Entreprise

entre l'académie de Rennes  
et  
l'Union Patronale Interprofessionnelle  
de Bretagne

JUIN 2004

## PREAMBULE

---

La semaine Ecole - Entreprise organisée à l'initiative du ministère de l'Education nationale et du Medef est désormais inscrite dans le calendrier annuel des manifestations de partenariat avec le monde professionnel ; elle constitue un temps fort et reconnu pour les relations établies entre le système éducatif et le monde des entreprises.

En Bretagne, depuis quatre ans, l'Académie de Rennes et l'Union patronale interprofessionnelle de Bretagne, qui assurent la mission de coordination de cette semaine école - entreprise au plan régional, souhaitent l'intensifier, afin de développer des partenariats de proximité et les pérenniser dans la durée.

L'académie de Rennes a d'ailleurs défini comme axe prioritaire dans le projet académique 2003-2006, la stratégie pédagogique d'individualisation et une réflexion sur les parcours, pour assurer la pleine réussite de tous les élèves.

Dans ce contexte, l'académie de Rennes et l'Union patronale interprofessionnelle de Bretagne conviennent de formaliser les principes fondamentaux de cette semaine école - entreprise, dont le champ d'intervention couvre l'approche générique de l'entreprise (parcours du chef d'entreprise, différentes fonctions exercées au sein de l'entreprise, esprit d'entreprendre,...)

Cette charte constitue ainsi le cadre de référence du partenariat entre l'académie de Rennes et l'Union patronale interprofessionnelle de Bretagne et les acteurs de terrain ayant en charge la mise en œuvre opérationnelle, à savoir les Inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'Education nationale (IA DSDEN) et, sous leur autorité les Inspecteurs de l'information et de l'orientation, les Inspecteurs de l'enseignement technique chargés de mission auprès des IA DSDEN, les Directeurs Départementaux de l'Enseignement Catholique (DDEC) et les unions patronales départementales.

Elle pourra conduire à d'autres formes de coopération que celles prévues dans le cadre de la semaine Ecole - Entreprise.

## OBJECTIFS

---

- Les actions de rapprochement Ecole - Entreprise poursuivent trois objectifs principaux :
  - Améliorer la connaissance réciproque des mondes de l'éducation et de l'entreprise.
  - Renforcer les échanges et les liens de partenariat existant déjà en Bretagne et susciter de nouvelles initiatives.
  - Instaurer un dialogue en profondeur entre les chefs d'établissement, les enseignants et les responsables d'entreprises sur le long terme, dans un esprit d'ouverture et de réciprocité
- La semaine école - entreprise permet de nouer des partenariats, de les valoriser et de les développer tout au long de l'année.

## CIBLES

---

Les publics sont multiples ; les actions peuvent viser directement les élèves ou les personnes relais et d'interface :

- Les élèves de collèges (classes de quatrième et troisième) et de lycées (général, technologique et professionnel).
- Les chefs d'établissement des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels, ainsi que leurs équipes de direction.
- Les professeurs principaux, les autres professeurs.
- Les conseillers d'orientation psychologue.

Dans la mesure du possible, les parents d'élèves seront associés aux actions.

## ENJEUX

---

Selon les acteurs, les enjeux sont les suivants :

Pour les élèves :

- Développer le goût d'entreprendre et prendre conscience des valeurs positives de l'entreprise, lieu de formation, de création de richesses et de développement personnel.
- Les motiver et accroître leur désir d'apprendre, d'acquérir des compétences pour faciliter leur intégration dans la vie active.
- Leur permettre de mieux s'informer et s'orienter en ayant une meilleure connaissance des enjeux et du fonctionnement d'une entreprise.

Pour les entreprises :

- Diffuser l'esprit d'entreprise en établissant des liens durables entre entreprises et établissements scolaires.
- Faire découvrir aux élèves la vie de l'entreprise et leur en montrer ses multiples facettes. Leur donner une vision plus claire des opportunités en entreprise.
- Sensibiliser à la fois à la dimension économique de l'entreprise et à la dimension humaine.
- Mieux connaître les élèves et leurs représentations du monde de l'entreprise.
- Encourager les jeunes filles à s'engager professionnellement dans les secteurs traditionnellement masculins et diversifier leurs choix professionnels.

Pour les chefs d'établissements, les enseignants et les responsables d'entreprises :

- Prendre conscience des contraintes et compétences liées au métier de chacun.
- Créer entre eux les conditions d'un véritable dialogue, dans un esprit d'ouverture mutuelle.
- Promouvoir les coopérations.
- Valoriser les périodes de formation en entreprise et favoriser la complémentarité des deux lieux de formation.
- Informer les jeunes filles et leurs familles sur les possibilités de réussite dans les secteurs traditionnellement masculin et favoriser leur insertion à l'issue de leur scolarité.

## AXES ET MODALITES DE COOPERATION

---

- Accompagnement et coordination afin de permettre une meilleure lisibilité de la semaine Ecole - Entreprise et le transfert d'initiatives.
  - Recenser et actualiser régulièrement les opérations existantes.
  - Promouvoir et préparer la semaine école - entreprise le plus en amont possible.
  - Capitaliser et mutualiser les outils, les méthodologies, les types d'actions.
  - Définir un calendrier prévisionnel annuel type.
  
- Organisation du maillage territorial des partenaires au niveau :
  - du département,
  - du bassin d'animation de la politique éducative
  - de l'établissement scolaire
  - Inspecteurs de l'Information et de l'Orientation, Inspecteurs de l'enseignement technique, Directeurs Diocésains de l'Enseignement Catholique, Union professionnelle départementale.
  - Correspondant du BAPE / référent des Entreprises.
  - Chef d'établissement / Chef d'entreprise.
  
- Elaboration de plans d'actions et des modalités de mise en œuvre.
  - Rencontre entre responsables éducatifs et responsables professionnels.
  - Intervention d'un professionnel en milieu scolaire.
  - Visites d'élèves en entreprise.
  - Visites d'entreprise par les équipes pédagogiques.
  - Accueil d'enseignants en stage en entreprise.
  - Elaboration d'outils et de supports.

...

## MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE SUIVI

---

Pour accompagner la mise en œuvre de la présente charte et assurer la coordination et le suivi des diverses actions ainsi que leur évaluation et leur développement, un comité de pilotage académique et des comités techniques départementaux seront mis en place.

- Composition du comité de pilotage académique :

- le Délégué académique à l'enseignement technique.
- le Chef du service académique d'information et d'orientation, Directeur régional de l'ONISEP.
- un représentant de la cellule académique des relations avec les entreprises.
- le coordinateur régional de la formation professionnelle de l'UPIB.
- un représentant par Union patronale départementale.
- les Inspecteurs d'information et d'orientation.
- les Inspecteurs de l'enseignement technique chargés de mission auprès des IA DSDEN.
- un représentant par DDEC.

- Missions du comité de pilotage académique qui se réunira au moins deux fois par an :

- la coordination des opérations au plan régional,
- la détermination chaque année de la date de la semaine école - entreprise, avec diffusion sur tous les supports de communication (Sites Internet, ...),
- le recensement et suivi des actions,
- la préparation et rédaction des documents supports,
- la mise en place d'un partenariat avec la presse quotidienne régionale,
- le bilan des actions réalisées et présentation par les départements des projets de plans d'actions.

- Les Comités Techniques départementaux

Réunion de comités techniques dans les départements avec les acteurs de terrain (dont les coordonnateurs des BAPE). Le choix des actions, l'organisation et la mise en œuvre opérationnelle relèvent exclusivement des initiatives et volontés départementales.

## DUREE DE LA CONVENTION

La convention, d'une durée d'un an, est renouvelable par tacite reconduction (lors de la réunion de bilan).

## CALENDRIER DE LA SEMAINE ECOLE -ENTREPRISE

Les deux partenaires conviennent d'organiser chaque année la semaine Ecole – Entreprise après les vacances de Toussaint.

## ANNEXES A LA CHARTE

Documents supports à réactualiser tous les ans :

- Les fiches guides de la semaine école - entreprise,
- Les noms, fonctions et coordonnées des représentants au comité de pilotage académique,
- Les noms, fonctions et coordonnées des référents entreprises et Education nationale par BAPE,

Fait à Rennes, le 18 juin 2004

Le Président de l'UPIB

Le recteur de l'académie de Rennes

Antoine GILBERT

Marc DEBÈNE

Le Président de l'UDEM  
Pierrick DANO

Le Président de l'UPIV  
Patrick CARRE

Le Président de l'UIPF  
Paul CHAMPS  
Représenté par Bernard CABELGUEN

Le Président de l'UPIA  
Hervé BOURBON  
Représenté par Antoine GILBERT